

Communiqué de presse - Paris, le 04 Mai 2010

BforBank présente son dispositif Spécial ISF 2010

BforBank, première banque privée 100% en ligne, s'adresse à une clientèle patrimoniale qui souhaite s'impliquer activement dans la gestion de ses avoirs. A l'approche de la déclaration ISF 2010, BforBank propose aux internautes un dispositif complet visant à les informer sur le fonctionnement de cet impôt, ainsi que sur les moyens à leur disposition pour le réduire. En particulier, l'offre FIP FCPR qui permet de faire profiter d'une fiscalité avantageuse en souscrivant au FIP France Fortune Alto 2 de la société Alto Invest ou au FCPR OTC Duo 2 de la société OTC AM.

Le dispositif BforBank sur l'ISF

A l'occasion de la déclaration ISF 2010, BforBank prend la parole auprès de cette cible et se mobilise avec un dispositif complet qui vient en appui des informations déjà présentes sur le site de bforbank.com.

- Un dossier dédié sur le site

BforBank propose un accompagnement « tout en un », pour s'orienter et sélectionner les contenus, outils, conseils ou produits qui répondent au mieux au projet de l'internaute.

Une définition de l'ISF mais aussi un point sur les biens imposables et ceux exonérés, le plafonnement, les pistes pour réduire son imposition, des vidéos et un calculateur sont disponibles ainsi que des recommandations pour bien remplir sa déclaration, quand et comment.

Un dispositif complet :

- Un dossier spécial sur bforbank.com avec plus d'une centaine d'articles dédiés
- Un dispositif "Poser vos questions à nos experts" accessible depuis le 12 avril à tous les membres et clients BforBank.
- Des vidéos d'expert
- Un blog dédié
- Une conférence live le 6 mai à 11H30
- Un Calculateur pour l'impôt sur la fortune
- Des produits performants de défiscalisation

Pour consulter notre dossier spécial ISF, [cliquez ici](#)

- Une fonctionnalité "Poser vos questions à nos experts"

Cette fonctionnalité est accessible depuis mi-avril à tous les membres et clients BforBank dans le dossier ISF. Des Experts et Conseillers privés sont à leur disposition pour répondre en moins de 48H (hors cas spécifique) sur tous les thèmes ayant rapport avec l'impôt sur la Fortune et leurs donner des clés pratiques.

- Des vidéos d'expert consacrées à cette thématique

Les internautes peuvent retrouver dix vidéos réalisées avec des experts de BforBank et des spécialistes (notaire, avocat, fiscaliste... externes reconnus. Ces interviews sont réalisées par Thomas Blard, journaliste de LCI et sont disponibles sur le site et sur les pages BforBank TV sur YouTube et DailyMotion. Elles traitent de sujets de fonds et d'actualité sur un ton à la fois didactique et informatif : Comment évaluer ses biens, réduire son ISF, mieux connaître les produits de défiscalisation, ou encore bien remplir sa déclaration.

Sur YouTube : <http://www.youtube.com/user/BforBankTV>

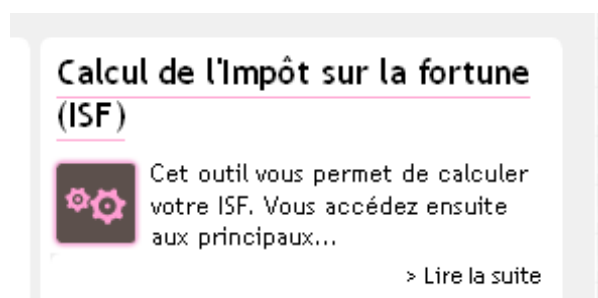
Sur DailyMotion : <http://www.dailymotion.com/BforBankTV>

Sur BforBank : [consultez nos vidéos d'expert](#)



- Un Calculateur pour l'impôt sur la fortune

En libre accès et gratuitement, les internautes disposent d'une panoplie d'outils d'aide à la décision sur le site qui leur permet de simuler des projets d'investissement, comparer la performance des produits d'épargne entre eux ou encore de calculer et réduire leurs impôts et leurs droits de successions. Parmi ces outils, le Calcul de l'Impôt sur la Fortune permet de calculer son ISF et ensuite d'exploiter différentes pistes d'optimisation et de réductions de l'impôts.



Pour tester notre calculateur d'Impôt sur la Fortune, [cliquez ici](#)

- Une Conférence live le 6 mai

Jeudi 6 mai de 11h30 à 12h15, les internautes pourront participer et poser des questions en temps réel à l'occasion de la première Conférence live spéciale ISF organisée par BforBank. Thomas Blard, journaliste économique, répondra en direct à toutes les questions sur l'ISF et sur les solutions pour réduire cet impôt. Il sera accompagné d'experts et de spécialistes. Fabrice Luzu, notaire à l'Etude 1768, Laurent Benoudiz, Expert comptable à la Fiduciaire Générale d'expertise comptable et Anita Vanhaverbeke, Conseiller Privé chez BforBank se tiendront à leur disposition pendant 45 minutes pour les éclairer sur l'ISF et sur les moyens de le réduire. Les internautes peuvent également poser leurs questions dès maintenant et s'inscrire par mail.

Pour vous inscrire et visionner la Conférence live spéciale ISF, [cliquez ici](#)

- La création et l'animation d'un blog spécial ISF

Ce blog éphémère et décomplexé à propos de l'ISF est animé par un chef d'entreprise qui publie chaque semaine plusieurs billets courts et percutants pour informer, expliquer et donner des conseils pratiques aux contribuables assujettis à cet impôt. Ce blog se veut interactif et ouvert au débat. Il est possible pour les internautes de déposer des commentaires et différents liens renvoient vers les dossiers spéciaux, articles et vidéos présents sur le site BforBank.

Pour découvrir ce blog autour de l'ISF, [cliquez ici](#)

BforBank permet de défiscaliser en investissant dans des sociétés d'avenir

Les FIP et FCPR offrent des solutions de diversification des investissements tout en soutenant l'économie française et européenne puisqu'il s'agit d'investir dans des PME à fort potentiel et dans les secteurs d'avenir. BforBank propose des droits d'entrée compétitifs, spécialement négociés pour ses clients. Par ailleurs, il est possible de bénéficier de l'exonération des droits de garde en souscrivant au FIP ou au FCPR dans le cadre de l'offre Fonds de BforBank.

- Le FIP France Fortune Alto 2 d'Alto Invest

Alto Invest est une société de gestion de portefeuilles créée en 2001 dont le domaine d'expertise est l'investissement dans les PME non cotées ou cotées sur les marchés de valeurs de croissance et qui gère près de 330 millions d'euros d'actifs sous gestion et un portefeuille de plus de 80 PME françaises, représentant un chiffre d'affaires cumulé de 2,8 milliards d'euros et 17.000 salariés.

Le FIP France Fortune Alto 2¹ est un fonds d'investissement de proximité investi à hauteur de 80% minimum dans des PME françaises de croissance de tous secteurs (tels que les biens de consommation, la distribution spécialisée, l'industrie ou encore les services aux entreprises et aux personnes) dont 20% au moins dans des nouvelles entreprises âgées de moins de 5 ans en contrepartie d'un risque en capital. La zone géographique couverte comprend les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le solde de 20% maximum est constitué de placements financiers diversifiés dans les grandes classes d'actifs, notamment en OPCVM (monétaire, actions, obligations, diversifiés ...) mais également en titres de créances, Certificats de Dépôt ainsi qu'en actions de grande, moyenne ou petite capitalisation.

Une fiscalité avantageuse :

- réduction de l'ISF à hauteur de 50% des sommes investies dans les PME éligibles, soit 40% du montant total investi (après déduction des droits d'entrée),
- plafond à 20.000 euros sous respect des conditions de blocage des parts pendant 7 ans et demi, durée pouvant aller jusqu'à 9 ans et demi sur décision de la société de gestion,
- réduction d'impôt sur le revenu de 5% du montant investi dans la limite d'une réduction de 3.000 euros pour un célibataire et de 6.000 euros pour un couple marié,
- exonération totale d'imposition de vos plus-values au moment de la cession des parts du FIP France Fortune Alto 2, hors prélèvements sociaux.

¹ BforBank attire l'attention sur le fait que l'argent est bloqué pendant une durée de 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er janvier 2018, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2020. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. L'investisseur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas qu'il bénéficiera automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle il le détiendra et de sa situation individuelle.

- Le FCPR OTC Duo 2 d'OTC Asset Management

OTC Asset Management est une société de gestion indépendante créée en 2001 spécialisée dans l'investissement au sein d'entreprises non cotées. Elle gère plus de 350 millions d'euros d'actifs et dispose d'une forte capacité d'investissement. OTC Asset Management s'est imposée en 9 ans comme un des acteurs majeurs du financement des sociétés non cotées en France en finançant, depuis sa création, 110 PME qui ont doublé leur chiffre d'affaires et augmenté leur effectif de 50%.

Le FCPR OTC Duo 2² est investi à hauteur de 90% minimum dans des PME européennes non cotées ou cotées sur un marché non réglementé permettant de soutenir le développement, la croissance et l'emploi de ces PME. Il est également investi à hauteur de 10% maximum en actifs diversifiés (OPCVM, actions, obligations, monétaire) gérés activement en fonction des conditions d'opportunités de marché. L'objectif de gestion du FCPR OTC Duo 2 est de proposer une perspective de plus-value à long terme sur un portefeuille diversifié de participations, investi majoritairement dans des titres de PME et disposant d'un fort potentiel de croissance.

Une fiscalité avantageuse :

- réduction de l'ISF à hauteur de 50% des sommes investies dans les PME éligibles, soit 45% du montant total investi (après déduction des droits d'entrée),
- plafond à 20.000 euros sous respect des conditions de blocage des parts pendant 6 ans, durée pouvant aller jusqu'à 9 ans sur décision de la société de gestion,
- exonération totale d'imposition des plus-values au moment de la cession des parts du FCPR OTC Duo 2, hors prélèvements sociaux.

A propos de BforBank

BforBank est un nouveau modèle de « banque privée en ligne » qui permet aux épargnants de prendre en main la gestion de leur patrimoine. Le site présente des services et une expertise utiles et personnalisés ainsi qu'un accompagnement en ligne et par téléphone.

Filiale à 100% des Caisses régionales de Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA, BforBank propose des solutions performantes : un livret d'épargne avec un taux attractif, une assurance-vie sans droit d'entrée, et une offre Bourse et Fonds complète, dont 50 fonds spécialement choisis pour leur performance et proposés par des sociétés de renom, et l'accès à plus de 2000 fonds sans droit d'entrée.

BforBank offre également une base de connaissance composée d'articles sur tous les sujets relatifs à la gestion de patrimoine, des outils d'aide à la décision, des contenus d'experts dont des vidéos exclusives. L'internaute retrouve sur le site tout ce qui est utile et nécessaire pour mieux investir directement et efficacement.

Avec 15 000 clients au 31 décembre 2009 pour un encours de 800 millions d'euros, BforBank dépasse ses premiers objectifs et confirme son positionnement haut de gamme.

www.bforbank.com

Contact presse

BforBank | Coralie Vogt | coralie.vogt@bforbank.com | LD : + 33 1 71 11 03 33 | P : + 33 6 84 57 07 16

² BforBank attire l'attention sur le fait que l'argent est bloqué pendant une durée de 6 à 9 années. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. L'investisseur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas qu'il bénéficiera automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle il le détiendra et de sa situation individuelle.